



SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Nombre de membres : 220

Nombre de présents : 200

Nombre de votants : 212

Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie.

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Étaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOU Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHENEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

Délibération n° 2017-048

Tourisme - Désignation des élus de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service à caractère industriel et commercial à Saint Pierre Eglise

Exposé

La loi Notre dispose que la compétence « *promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme* » est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération au 1 janvier 2017. Les outils juridiques et techniques qui vont permettre de répondre aux stipulations de la loi, et en particulier l'exercice de la compétence au niveau de l'agglomération du Cotentin doivent être mis en place. Ce dossier sera porté à l'ordre du jour d'une toute prochaine session avec un projet de délibération portant création d'un office du tourisme intercommunal sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Cette temporalité se justifie car la Communauté d'Agglomération ayant une existence légale depuis le 1/1/17, il était juridiquement impossible d'entamer les démarches nécessaires à la mise en place d'un office du tourisme intercommunal avant cette date. C'est pour cette raison, et parce que la continuité du service public doit être assurée, que les services de l'Etat ont accordé un délai transitoire pendant lequel les régies personnalisées existantes sont autorisées à poursuivre leur mission pour le compte de la communauté d'Agglomération. Cependant, le mandat des élus siégeant dans ces instances ayant pris fin, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation au sein de notre assemblée.

Par conséquent, il convient de désigner 12 élus titulaires et 12 suppléants qui représenteront la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service à caractère industriel et commercial à Saint Pierre Eglise.

Conformément à la charte fondatrice, la commission de territoire du pôle de proximité de Saint-Pierre-Eglise a été invitée à soumettre des propositions de candidature pour siéger au sein cette instance. Sont proposées les candidatures suivantes :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------------|---------------------|
| Francis LEDANOIS | Jean-Claude BESNARD |
| Bernard LEBARON | Bernard LETRECHER |
| Nicole BELLIOU DELACOUR | Luc DUFOUR |
| Christine LEONARD | Patrice GOMERIEL |
| Jacqueline GIOT-LEPOITTEVIN | Chantal DUCOURET |
| Michel LEMARECHAL | Valérie HOULLEGATTE |
| Daniel DENIS | |
| Evelyne LALOE | |
| Richard LETERRIER | |
| Jean-Louis MATELOT | |

| | |
|-----------------|--|
| Michel NICOLAI | |
| Bernard POTTIER | |

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu les statuts de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service à caractère industriel et commercial à Saint Pierre Eglise prévoyant 12 élus titulaires et 12 suppléants siégeant es qualité au sein du comité de direction,

Considérant qu'en application de l'article L 2121-21 du CGCT, le conseil communautaire s'est prononcé à bulletin secret pour la désignation des représentants au sein de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service à caractère industriel et commercial à Saint Pierre Eglise.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (204 Pour – 0 Contre – 8 Abstentions – 0 Ne prend pas part au vote) :

- **Désigne** 12 élus titulaires et 12 suppléants représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin au sein de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service à caractère industriel et commercial à Saint Pierre Eglise :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------------|---------------------|
| Francis LEDANOIS | Jean-Claude BESNARD |
| Bernard LEBARON | Bernard LETRECHER |
| Nicole BELLLOT DELACOUR | Luc DUFOUR |
| Christine LEONARD | Patrice GOMERIEL |
| Jacqueline GIOT-LEPOITTEVIN | Chantal DUCOURET |
| Michel LEMARECHAL | Valérie HOULLEGATTE |
| Daniel DENIS | |
| Evelyne LALOE | |
| Richard LETERRIER | |
| Jean-Louis MATELOT | |
| Michel NICOLAI | |
| Bernard POTTIER | |

- **Dit** que le mandat des représentants issus du monde socio-professionnel est maintenu jusqu'à la création d'un office du tourisme Intercommunal,
- **Autorise** le Président ou le/la Vice-président (e) délégué (e) à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRESIDENT,


Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire après réception en sous-
préfecture le : 15/03/17

Et publication ou notification du : 03/03/17

